



## **ASIE/YEMEN - Intervention du Ministère pour la Sauvegarde des Droits fondamentaux contre les mariages précoces**

Taiz (Agence Fides) – Après les récentes plaintes portant sur des cas de mariages précoces mentionnées par le Yemen Post, le Ministère pour la sauvegarde des droits fondamentaux du Yémen a lancé un avertissement aux autorités locales afin de prévenir le mariage d'un certain nombre de jeunes filles d'âge scolaire de la ville méridionale de Taiz. Bien qu'elle ait la réputation d'être un centre intellectuel du pays, la ville de Taiz voit également la présence de nombreux yéménites indigents qui, par crainte d'être victimes de discrimination sociale et pour respecter les traditions tribales, donnent souvent précocement en mariage leurs filles. En outre, alors que, pour certains, le fait de se marier à 16 ans est trop précoce pour une jeune fille, les imams insistent sur le fait que, pour l'islam, ce qui importe est d'avoir atteint une maturité physique et mentale permettant de donner un minimum de consentement. Pour chercher de faire face à ce phénomène, le Ministère pour la sauvegarde des droits fondamentaux du Yémen travaille, durant les mois d'octobre et de novembre, à un projet de loi visant à instituer un âge minimum légal pour le mariage. (AP) (Agence Fides 11/11/2013)